



ALIMENTATION

FICHE DES PRATIQUES
ÉCORESPONSABLES

Achat local



- › Engager de la main-d'œuvre locale.
- › Prioriser les aliments et ingrédients de provenance locale pour encourager les circuits courts (ex. : faire affaire avec des fermes locales pour ses légumes, ses fruits, ses huiles, ses grains, ses farines ou autres, faire affaire avec des transformateurs alimentaires locaux, faire affaire avec des compagnies d'emballage locales, etc.).
- › Utiliser des articles de fabrication, des outils, des électroménagers et/ou des matériaux de fabrication locale pour encourager les circuits courts.
- › Utiliser des produits frais, locaux et de saison et ajuster son menu et/ou sa production en fonction de la saison (*Annexe IX*).
- › Vendre en majorité des produits locaux et/ou en faire la promotion.
- › Fabriquer sa matière première pour prioriser les circuits courts.
- › Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation sur place pour ses articles de fabrication, ses outils, ses objets électroniques et/ou ses matériaux.
- › Prioriser les produits qui proviennent d'endroits accessibles par voies routières (non par avion ni par bateau).

Compostage



- › Avoir un espace de compostage sur place.
- › S'assurer qu'aucun déchet organique ne va dans la poubelle.
- › Faire soi-même le processus de compostage.
- › Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation.
- › Utiliser des emballages et des ustensiles compostables (*Annexe V*).
- › Faire affaire avec des entreprises et/ou avec les services municipaux pour la collecte du compost.
- › Gérer les invendus alimentaires pour contrer le gaspillage (ex. : en redonnant aux employés et/ou aux gens dans le besoin, en utilisant un réfrigérateur communautaire, etc.).

Recyclage



- > Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle.
- > Utiliser du papier (pour les impressions, les dépliants, les reçus de transaction, etc.), du carton et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifiés FSC et/ou Alliance Rainforest (*Annexe XI*).
- > Faire recycler ses batteries et produits dangereux aux points de dépôt reconnus (*Annexe VI*).
- > Utiliser des emballages recyclés à 100% pré- et/ou post-consommation.
- > N'utiliser aucun polystyrène/plastique #6 comme emballage (sinon, les garder et les porter aux emplacements pour les recycler) (*Annexe III*).

Produits biodégradables



- > Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par Écologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent (*Annexe IV*).
- > Éviter le chlore ou tout autre produit toxique pour nettoyer.
- > Utiliser des produits naturels (c.-à-d. s'assurer qu'il n'y a pas de pesticides ni d'engrais et/ou produits chimiques toxiques utilisés dans les intrants) (*Annexe II*).
- > Pour une production avec des éléments dérivés des animaux, s'assurer qu'aucun antibiotique n'a été utilisé.
- > S'assurer qu'aucun conservateur, additif, arôme, parfum et colorant artificiel, MSG, produit chimique ni procédé chimique de transformation n'a servi à produire les matière première (*Annexe II*).
- > Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV, autant pour les rénovations que pour les impressions de produits publicitaires (*Annexe II*).
- > Vérifier sur le site de la MAPAQ que les produits utilisés sont bel et bien biodégradables et certifiés par Écologo (*Annexe IV*).
- > Utiliser des emballages biodégradables (*Annexe V*).

Réutilisation



- > Utiliser des produits usagés pour l'ameublement et la machinerie.
- > S'assurer que les matières en fin de vie et/ou non vendables sont triées et réutilisées dans les établissements destinés à cet effet (ex. : les offrir en annonçant sur des plateformes et/ou faire affaire avec des organismes de bienfaisance pour leur redistribution) (*Annexe VI*).
- > Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables au sein de son entreprise et demander à ses employés de faire de même (ex. : boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- > Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de livraison pour les envois postaux, l'entreposage ou l'emballage.
- > Réutiliser les contenants de l'approvisionnement de matière première pour de l'achat en gros ou en vrac afin d'éviter l'emballage.
- > Donner les gants et filets de cheveux à d'autres qui en auraient besoin.
- > Faire de la consignment de contenants et prioriser cette avenue pour de la vente et/ou lors d'événements.
- > Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire, de changer leurs types d'emballage et/ou d'utiliser des emballages biodégradables.
- > Choisir des emballages réutilisables et/ou utiliser et vendre des produits qui facilitent la réutilisation et/ou la revalorisation (ex. : sacs plastiques durables et réutilisables et/ou contenants réutilisables comme des grands pots en verre pour le remplissage).
- > Avoir un système de revalorisation de l'eau (ex. : baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).
- > Utiliser et/ou vendre des produits durables afin d'éviter l'obsolescence programmée.
- > Faire remplir les cartouches d'encre d'imprimante.

Action communautaire



- > Faire des dons à des organismes et/ou à des gens dans le besoin (dons en matériel, invendus alimentaires et/ou dons monétaires).
- > Faire de l'insertion sociale.
- > Offrir des ateliers et/ou de la formation à montants forfaitaires adaptés et/ou gratuits pour des gens dans le besoin.

- › S'assurer que les matériaux et produits utilisés soient fabriqués de façon éthique au niveau social (équitable) et environnemental, via une certification appropriée ou en vérifiant personnellement auprès des fabricants (très important si la matière provient de pays dits «sous-développés», s'appliquant souvent au café, aux bananes, aux tissus, etc.) (*Annexe I*).
- › Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Énergie verte



- › Utiliser des batteries rechargeables.
- › N'utiliser aucune facture papier en privilégiant des moyens électroniques.
- › Après utilisation des batteries jetables, aller les porter aux bons endroits pour les recycler et/ou offrir soi-même un point de dépôt pour les collecter (*Annexe VI*).
- › Utiliser des transports alternatifs pour se rendre au travail et en encourager l'usage auprès des employés: navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.
- › Utiliser des transports alternatifs pour la livraison et/ou pour le transport professionnel: navette, voiture électrique, vélo, etc.
- › Utiliser des produits/machinerie certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique (ex. : minuterie, mode de veille, ampoules fluocompactes, électroménagers, etc.) (*Annexe VII*).
- › Avoir un système automatisé de réduction de la consommation d'eau (ex. : minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.)
- › Utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres technologies visant à l'autonomie énergétique (*Annexe VII*).
- › Calculer ses émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO₂) et les compenser en achetant des crédits carbone (*Annexe VIII*).
- › Utiliser des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou empruntés à une banque d'objets pour emprunt communautaire.
- › Utiliser des outils ne nécessitant pas de pétrole ni d'autres énergies fossiles.

Habitation écologique (lieu de travail)



- > Avoir des portes, des fenêtres, un système de ventilation, du calfeutrage et de l'isolation adéquat pour une bonne efficacité énergétique (*Annexe VII*).
- > Utiliser des matériaux de faible toxicité, biodégradables, réutilisables et revalorisables (ex. : pour les portes, les fenêtres, l'isolation, les planchers, les toits, la plomberie, le bois, la peinture, la teinture et autres).
- > Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- > Avoir un bâtiment certifié (ex. : LEED, Novoclimat, etc.).

Végétalisme



- > Utiliser et/ou vendre des produits sans ingrédient d'origine animale et/ou non testés sur les animaux, idéalement certifiés à cet effet (*Annexe XI*).

Appellation sans OGM



- > Utiliser/offrir des produits dont les ingrédients proviennent d'agriculture biologique (sols, semences et terreaux non traités avec des produits chimiques) (*Annexe II*).
- > Utiliser/offrir des produits certifiés sans OGM (*Annexe XI*).
- > Utiliser des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) (*Annexe XI*).

Vrac



- > Utiliser des produits sans emballage ou dans des contenants réutilisés ou biodégradables.
- > Vendre des produits en vrac et offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex. : espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.).

Aspect socio-économique



- › Avoir un système d'affaire progressiste (transparence au niveau des finances, des prises de décision et des actions).
- › Chercher à s'améliorer en réalisant régulièrement des enquêtes de satisfaction personnelle des employés afin de prendre en considération leurs opinions et leurs besoins.
- › Mettre en place des outils pour recueillir, traiter et prendre en considération les remarques, suggestions et/ou réclamations de ses clients.
- › Octroyer un minimum de quatre (4) semaines de vacances par employé durant l'année, en plus des jours fériés.
- › Proposer des tarifs préférentiels à ses employés.
- › Avoir une équité salariale entre les sexes.
- › Offrir des salaires équitables aux employés (*Annexe X*).
- › Utiliser une monnaie locale ou complémentaire.
- › Être ouvert au troc et/ou à l'échange de service.
- › Mettre en place une politique de RSE (Responsabilité sociale en Entreprise) (*Annexe X*).
- › Impliquer les employés dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise.
- › Avoir un système économique en place pour pouvoir baisser les prix et rendre accessible à faible coût des produits biologiques et éthiques.